

## Hygiène-Santé - Attribution de subventions aux associations à caractère médico-social - Première répartition pour 2008

**Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur :** La Ville de Besançon soutient les associations locales qui ont pour objet l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne et la lutte contre la maladie ainsi que les associations qui conduisent des actions de prévention.

Sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, il est proposé d'attribuer pour 2008 aux associations à caractère médico-social les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat et autres collectivités territoriales en 2007	Sommes attribuées en 2006 par la Ville de Besançon	Sommes attribuées en 2007 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée	Sommes proposées Première attribution 2008
Vivre comme avant	Aide morale aux femmes atteintes d'un cancer du sein	12 800 €	0 €	700 €	2 529 €	700 €
Association des Insuffisants Rénaux Comtois	Soutien aux insuffisants rénaux, dialysés et greffés	1 824 €	500 €	0 €	400 €	400 €
AIDES	Lutte contre le SIDA et le VIH	115 934 €	3 507 €	3 200 €	3 500 €	2 900 €
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés du larynx	150 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Donneurs de Voix - Bibliothèques Sonores	Enregistrement de livres, prêt au non-voyants et mal-voyants	800 €	1 000 €	Exception. 1 000 €	1 500 €	700 €
La Croix Bleue	Aide aux personnes alcooliques et à leur famille	1 600 €	760 €	760 €	760 €	760 €
Vie Libre	Prévention et lutte contre l'alcoolisme		300 €	350 €	350 €	350 €
APEDA (Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs de Franche-Comté)	Soutien et accueil des familles - Information	4 630 €	800 €	880 €	1 500 €	850 €
Ecoute JALMAV	Accompagnement de maladies en fin de vie	800 €	600 €	650 €	1 000 €	650 €
Médecin du Monde	Consultations médicales	500 €	760 €	760 €	760 €	760 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool - Sensibilisation au risque	300 €	770 €	800 €	1 000 €	800 €
Association Valentin HAUY pour le bien des aveugles	Aide aux mal-voyants et non-voyants	1 021 €	600 €	600 €	1 000 €	600 €
<b>Total</b>						<b>10 070 €</b>

En cas d'accord, cette somme de 10 070 € sera prélevée sur les crédits de la Direction Hygiène-Santé inscrits au budget primitif de l'exercice courant, au compte 65.510.6574.50000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions de subventions.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.*